

LA PERFORMANCE
VOUS OUVRE
LE MONDE



GRUPE
MAROC
TELECOM



POLITIQUE

P.2

"GAY-MAN": Psychose et crise de nerfs entre Togolais et Béninois



POLITIQUE

Grogne sociale: Gilbert Bawara rassure P.2,4

Protoscience, mauvaise foi et hérésie constitutionnelle au Togo P.4

SOCIETE

A Kpalimé, le chemin de croix de Mgr Benoit Alowonou P.10,11



REPORTAGE P.12

Dr Martial Koffi Akakpo présente « La protection de la partie faible dans l'arbitrage OHADA »



SAHAM ASSURANCE VIE
VIE - DÉCÈS - CAPITALISATION

Rejoignez la grande famille



SAHAM
Assurance Vie | Togo

Avancez Librement

SEVIR CONTRE LA VINDICTE POPULAIRE

Depuis la psychose née du phénomène des « gay man » dont par ailleurs, les autorités togolaises n'ont à ce jour confirmé des crimes y compris ritualistes sur notre territoire, l'instinct grégaire de certains de nos compatriotes semble avoir pris le dessus sur la raison et le nécessaire recul dont on doit faire preuve face aux événements.

L'emballement hystérique auquel on fait face depuis quelques jours est criminel dans la mesure où il crée un contexte de suspicion, de justice de rue, où n'importe quel quidam peut en l'espace d'un claquement de doigt, suivi du craquement d'une allumette, condamner en premier et dernier ressort, d'innocents citoyens, dont le seul tort serait de se retrouver au mauvais endroit au mauvais moment. Heureusement à ce jour, par extraordinaire, seules deux victimes de ce délire quasi collectif ont été recensées. Bilan à la fois macabre et presque inespéré, au vu du déferlement des images, des sons et des propos haineux, sur fond de désinformation qui s'est installé, alimentés par des réseaux sociaux hors de tout contrôle et malheureusement par des médias dits professionnels, qui s'asseyent allègrement sur les règles minimales qui gouvernent notre métier.

De fait, personne n'est aujourd'hui à l'abri d'un lynchage dans ce contexte, au nom de la chasse aux « gay man », l'infraction pour laquelle la peine de mort a été réinstallée par la rue au Togo. De l'amoureuse éconduite qui peut crier au « gay man » en croisant son ex dans la rue, au rival ayant perdu la manche, en passant par les aigris du quartier, jaloux de la réussite de l'étranger qui s'y aventure dans une belle « caisse », ou encore l'automobiliste dans sa voiture aux couleurs sombres cherchant sa route à la nuit tombée dans une dédale de ruelles non éclairées, le risque d'être brûlé vif pour de mauvaises raisons pèse sur tous.

Il importe donc que les autorités publiques prennent la mesure du phénomène et se saisissent de cette occasion, peut mener une ferme politique d'éradication de la sordide vindicte populaire. En identifiant (ce n'est pas le plus difficile, ils paradedent sur les vidéos circulant sur les réseaux sociaux), en interpellant et en punissant sévèrement les auteurs de ces actes scandaleux pour une société moderne. Pour l'exemple.

Les autorités n'ont aucun intérêt à laisser prospérer cette pratique d'un autre âge qui consacrerait l'idée d'une justice défailante, obligeant les citoyens à se la rendre eux-mêmes. Ce combat n'incombe pas qu'à elles. Les médias doivent se l'approprier et dénoncer ces pratiques, en prenant position clairement contre. Les instances de régulation et d'auto régulation doivent veiller au grain et sanctionner toute velléité tendant à cautionner ou à légitimer des comportements pénalement punissables. Car nul n'est à l'abri d'une bavure ou d'une erreur judiciaire, surtout lorsque cette justice est rendue par une foule surexcitée.

GAYMAN :

Psychose et crise de nerfs entre Togolais et Béninois

On est réellement sur la corde raide. Depuis la confirmation par les autorités togolaises de l'arrestation d'un groupe de jeunes béninois soupçonnés d'appartenir au réseau des « gay man » et en fuite sur notre territoire, une psychose s'est emparée de la population, alimentée quotidiennement par les réseaux sociaux. On est de plus en plus proche de l'incident malheureux avec de fortes chances que cela dégénère en un conflit entre citoyens Béninois et Togolais, tellement les rumeurs et les fake news, de chaque côté de la frontière mettent à rude épreuve, la coexistence jusque-là pacifique.

C'est d'abord la presse béninoise, relayée ensuite par les réseaux sociaux et les médias togolais qui s'est émue de la fuite au Togo de jeunes, soupçonnés par les autorités de leur pays, d'appartenir au réseau des « gay man ». Ceux-ci sont des cybercriminels qui auraient fait allégeance à des fétiches, notamment l'entité dénommée « Kinissi », (femme du lion) qui réclamerait du sang humain en sacrifice pour exaucer les vœux que lui adressent ses adeptes. Ces « gay man » ont semé la terreur pendant plusieurs semaines dans les villes béninoises avant selon les rumeurs, de trouver refuge au Togo, poursuivis par la police de leur pays.

De fait, le 05 avril dernier, une opération des forces de l'ordre et de sécurité togolaises, en collaboration avec leurs homologues béninoises, conduit à l'arrestation dans plusieurs quartiers de Lomé, de treize individus dont trois femmes, tous ressortissants du Bénin. Ils ont été rapidement extradés vers leur pays, « en application des accords de coopération en matière de police criminelle » a précisé le directeur de la police nationale, Mawuli Têko Koudouovoh.

RITUEL ET SACRIFICES HUMAINS.

Quelques heures seulement après cette extradition, deux jeunes étaient lynchés et brûlés vifs par des zémidjans, qui les soupçonnaient d'avoir tenté d'enlever une maraîchère dans un jardin potager près de l'école de Kpogan Agbétiko à quelques mètres de la route, sans que cette accusation ait été confirmée de source officielle à ce jour. Depuis, alors que les autorités de police n'ont pas soutenu que des rituels fétichistes à base de sacrifices humains aient été pratiqués par les jeunes béninois extradés, (le commissaire Koudouovoh indiquant même que l'enquête à ce jour n'a jamais prouvé qu'ils aient commis des crimes de sang ou crimes de tout ordre sur



Gal Nazaire Hounnonkpè, directeur de la police républicaine (Bénin)

le territoire togolais), les rumeurs vont aller bon train. Les fake news aussi. Ça et là, on annonce la découverte de corps, victimes de sacrifices, tous attribués aux « gay man » venus du Bénin. Bien évidemment, sans preuves. A tel point que le Mouvement Martin Luther King s'est indigné à travers un communiqué le 06 avril dernier, mettant en garde les auteurs de ces fake news. L'association du pasteur Edoh Komi dénonçait ainsi des informations mises en audio sur les réseaux sociaux et suivies de corps macabres et inanimés, présentés comme ceux d'enfants, victimes de tueries massives de gay man, qui auraient organisé une soirée festive dans la ville. Après recoupement et vérification, il s'est avéré que les images relevaient d'un montage grossier et grotesque. Malgré tout, une psychose s'est installée au sein de la population, et tout Béninois devient dès lors un « présumé gay man » et un « lynché en sursis ».

INDIGNATION BENINOISE :

Bien évidemment de l'autre côté de la frontière, on s'émue de la situation. Surtout après la diffusion de l'insoutenable vidéo de la scène du lynchage des deux individus

présentés comme des Béninois. De fait, révoltés par les images, certains menacent de s'en prendre aux Togolais vivant sur leur sol, en guise de représailles. Une vidéo a d'ailleurs circulé en début de semaine sur les réseaux sociaux, présentée comme la vendetta des zémidjans béninois sur un Togolais. Heureusement, il n'en

était rien.

Reçu le 08 avril dernier sur la chaîne de télévision CANAL 3 -Bénin, le directeur de la police républicaine, le général Nazaire Hounnonkpè a été formel. « L'information du lynchage de deux Béninois au Togo est une vraie fausse information; une intoxication, rien de plus ». A l'en croire, aucun béninois n'est menacé sur le territoire togolais. « ... Je crois que j'ai suffisamment échangé avec les autorités togolaises et les autorités de la police togolaise; il n'en est rien, il n'en est absolument rien », a martelé Nazaire Hounnonkpè. Selon lui, cette information est la récupération d'une situation de fragment de vol à Lomé.

Une situation de fragment de vol au cours de laquelle la population togolaise en colère a brûlé les deux malfaiteurs.. « ...ces personnes ne sont pas des Béninois; rien ne prouve qu'ils sont des Béninois et ceux qui publient ces intoxications sont les seuls à savoir pourquoi ils cherchent à diviser deux pays frères » a rassuré le général. Pas sûr pour autant que la psychose s'estompe avec cette sortie ou que la guerre des nerfs s'arrête.

GROGNE SOCIALE:

Gilbert Bawara rassure

Le front social reste tendu au Togo. Les secteurs de l'éducation et de la santé multiplient les mouvements de grève depuis plusieurs mois, au grand dam des usagers. Pour les intéressés, le gouvernement reste sourd à leurs revendications. Invité dimanche dernier dans les studios de la TVT (télévision nationale), le ministre de la Fonction publique, Gilbert Bawara a d'une part rappelé les efforts consentis par le gouvernement depuis plusieurs années en faveur aussi bien du corps enseignant que celui médical, et d'autre part rassuré sur la volonté des autorités à résoudre de façon durable



Gilbert Bawara, ministre de la Fonction publique

la crise, tout en plaidant pour la défense de l'intérêt commun. S'agissant de l'enseignement, il a regretté que les propositions formulées par le gouvernement n'aient pas été prises en compte par les syndicats, 'toujours plus exigeants'. 'Depuis janvier, la plupart des revendications ont été satisfaites. (Suite à la page 4)

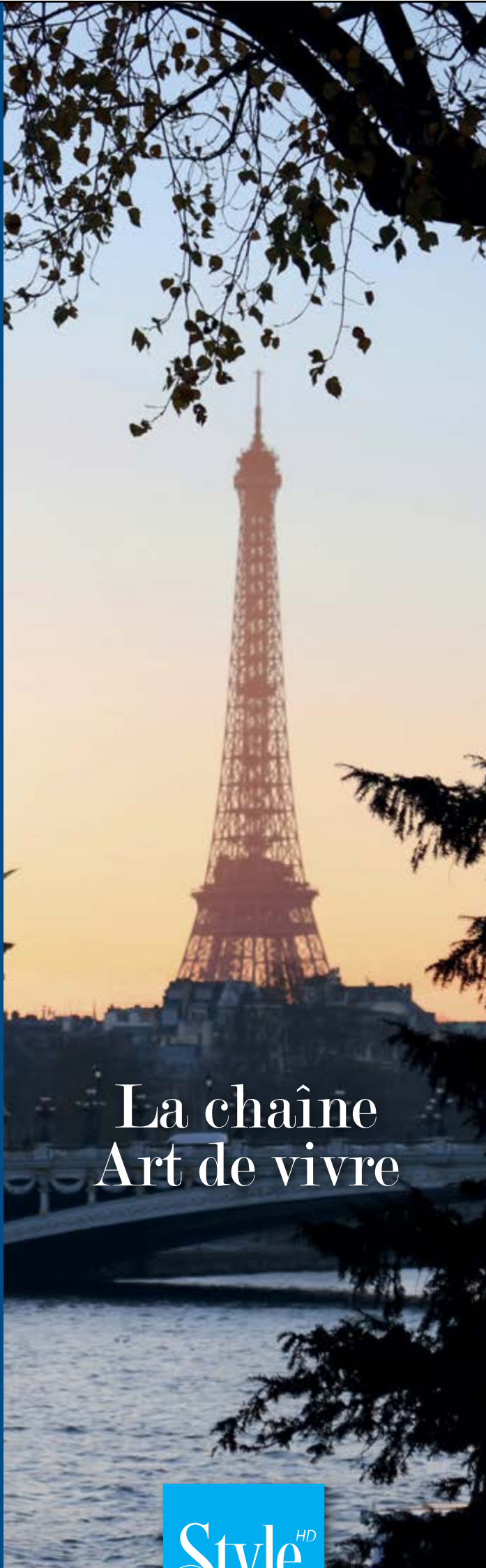


La chaîne
jeunesse



La chaîne
généraliste
culturelle
francophone
mondiale

TV5MONDE



La chaîne
Art de vivre

Style^{HD}
TV5MONDE

Aujourd'hui en Afrique, TV5MONDE offre 3 chaînes disponibles sur SES5 !

Et aussi une offre numérique :
afrique.tv5monde.com
Téléchargez l'appli dès maintenant !



Protoscience, mauvaise foi et hérésie constitutionnelle au Togo

✎ Kofi SITTI, universitaire (DIFOP)

Certes, le miroir de l'actualité est souvent peu transparent quant à ses ressorts, mais comme le prédisaient plusieurs observateurs avisés, l'année 2018, la grande année politique, se révèle comme celle des grandes surprises. D'abord, et fort heureusement, c'est l'année de la résolution des grandes questions politiques et juridiques qui agitent la vie sociopolitique du Togo. Ensuite et de manière plus éclatante, c'est l'année de la révélation notoire des incohérences de l'opposition togolaise, ou de ce qui en tient parfois lieu en l'occurrence la Coalition des 14.

Faute de s'être acquis une boussole fixant un cap pour le Togo, les parfaits aventuriers qui conduisent l'expédition ont fini par s'engager aujourd'hui pour des suggestions hier rejetées avec éclats. Dire qu'elle a catégoriquement rejeté lesdites suggestions par orgueil, par immaturité, par excès de radicalisme ou par ignorance n'est que lapalissade. S'il est vrai, loin de toute image irénique, que le champ scientifique n'est pas aseptisé, n'est-ce pas par une concurrence pure et parfaite des idées les plus contradictoires que la vérité est établie ? Pourquoi a-t-on, par de veules et a-scientifiques machinations d'arrière-boutique, voulu fouler aux pieds cette détermination à éclairer le débat politique et juridique ? Le temps du savoir n'est pas le temps de la rue et le courage de la pensée a été de le faire entendre fermement par la constitution d'un espace pluridisciplinaire dédié à la réflexion.

Toutefois, le crime est parfait à l'idée que le retour au texte intégral de la C92 est une arlésienne et que l'exigence du départ hic et nunc du Chef de l'État est une comédie politique. S'agissant de l'exigence du retour intégral à la Constitution de 1992, l'idée semble établie, toutes considérations faites, de son impossibilité au regard des rapports de force politique en présence. Les variables explicatives avancées et mises à l'épreuve furent nombreuses. D'abord, du point de vue de l'histoire constitutionnelle comparée, une telle démarche est assez rare. En plus, le retour à des textes constitutionnels antérieurs n'a été que temporaire, le temps de l'élaboration de nouveaux textes constitutionnels. Au surplus, le

retour à la version intégrale d'un texte constitutionnel qui a fait l'objet d'une longue expérience empirique, est une involution qui s'accompagne de graves difficultés techniques, au nombre desquelles la remise en cause d'une pluralité d'institutions et de praxis républicaines qui, depuis, ont vu le jour. C'est ainsi d'ailleurs qu'il a été suggéré à l'opposition d'abandonner une telle voie au profit d'une modification plus approfondie de la C92 ou du texte proposé par le gouvernement en septembre 2017 aux fins de sauvegarde des acquis démocratiques de la version originelle de 1992.

Cette orientation est également contenue dans le rapport de la Commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles qui a été, elle aussi, vilipendée par cette même opposition atteinte de la « constitutionnïte » aiguë. Aujourd'hui, que constate-t-on, si ce n'est finalement son adhésion à cette lecture de la question en rappelant la modification défendue de la C92 à hauteur de 5 articles seulement ? La science finit toujours par avoir raison de la protoscience.

EXIGENCES :

Par rapport à la nécessité d'une cessation des manifestations publiques pour donner une chance à la résolution pacifique et politique de la crise, il y a, aujourd'hui, presque unanimité en faveur de l'instauration d'une zone temporelle d'apaisement qui devrait conduire les forces politiques à un dialogue politique. N'est-ce pas la conclusion à laquelle la Coalition des 14 elle-même est

parvenue après quelques mois de des manifestations publiques,



Les juges de la Cour constitutionnelle

rudes et laborieuses agitations, au delà des soupes à la grimace des ailes marchantes ?

Les interventions publiques de certaines responsables politiques, membres de la Coalition des 14, ne laissent, à cet effet, aucun doute sur ce point. Le dialogue a été voulu et accepté comme option de résolution de la crise par la Coalition des 14. Preuve en est du récent différend entre le PNP et l'ANC au sein de la Coalition des 14 relativement aux marches annulées des 21, 22, 23 et 24 mars 2018, où la majorité de la Coalition des 14 avait argué qu'il fallait absolument donner une chance au dialogue.

Quant à l'exigence de la démission du Chef de l'État, beaucoup de spécialistes avaient relevé qu'elle n'était pas politiquement et juridiquement recevable, et que l'opposition ferait mieux de lever rapidement une telle revendication pour les besoins d'un dialogue inclusif et d'une démarche raisonnable de résolution de la crise politique. Il nous souviendra d'ailleurs que les responsables de la Coalition des 14, les mêmes d'ailleurs qui demandaient obstinément le départ du Chef de l'État lors

ont dû reconsidérer leurs positions et renoncer à un tel schéma d'énonciation ingénue et populiste du politique. En revanche, des pluies de paroles puantes et dénigrantes sont tombées sur tous ceux qui avaient tôt perçu l'incongruité d'une telle revendication et l'ont fait noter à la Coalition des 14. Et la politique des obsédés constitutionnels continue avec son lot d'incohérences politiques et de bizarreries constitutionnelles devant les hérauts du réalisme politique !

La liste serait longue si l'on voulait citer tous ces cas d'incohérence de la Coalition des 14 qui refuse des avis ou conseils externes, insulte les porteurs de ces avis, les traite de vendus, les jette gratuitement en pâture aux âmes impatientes et violentes de l'opinion, et ensuite revient elle-même à ces mêmes avis ; la boucle est bouclée.

ERREMENT ET IRREALISME :

Aujourd'hui encore, la Coalition des 14 affirme que la participation de l'actuel chef de l'État à l'élection présidentielle de 2020 est inacceptable.

Cette revendication reste juridiquement impertinente et politiquement irréaliste. Sur la base de quel texte, peut-on exclure le chef de l'État actuel de la compétition électorale de 2020, au risque de rappeler à nos vendeurs d'illusion, qu'illégalité sur illégalité ne vaut ?

Une coalition de partis politiques est-elle habilitée à déterminer deux ans avant un scrutin présidentiel celui ou celle qui ne serait pas candidat.e ? Le cas échéant, quelle que soit la formulation de la réforme constitutionnelle, à moins de la volonté propre exprimée par l'actuel chef de l'État, de se retirer de la vie politique, c'est à la Cour constitutionnelle, et à elle seule de se prononcer, le moment venu, sur la validité de sa candidature. L'opposition ne devrait-elle pas plutôt s'atteler à exiger un meilleur cadre électoral et constitutionnel afin de se donner les chances de gagner si tant qu'elle est si populaire ou s'inscrire dans de véritables négociations avec à la clé des concessions mutuelles pouvant saisir, entre autres, le mandat présidentiel ? Le temps politique en dira davantage...

La République n'est point monopolistique et face à la volonté de salir les esprits épris d'objectivité, on leur rappellera que le silence est une victoire et le leur devant les mensonges, montages et insanités en est mémorablement et fermement une. Ils ont l'avantage de ne pas vivre dans un passé politique mortifère et haineux tout en appréhendant la politique togolaise sous un spectre large qui s'appuie sur le bilan du passé, capitalise les acquis du présent et se projette dans le futur.

Somme toute, le Togo aspire légitimement au bon gouvernement et l'on rappellera simplement aux acteurs politiques et surtout au citoyen lambda que le **Droit constitutionnel n'est point un sport de combat !**

GROGNE SOCIALE: (Suite de la page 2)

Le statut particulier sera bientôt adopté. Les primes ont également été doublées pour toutes les catégories en plus des 5000 francs qui avaient été ajoutés en octobre 2017', a indiqué M. Bawara. En outre, 12.000 enseignants volontaires ont été intégrés à la fonction publique et la CNSS a remboursé les trop perçus aux enseignants concernés. Un protocole d'accord devrait être signé dans les jours à venir.

Sur la santé, le ministre a souligné que la cellule de réflexion initiée par le Premier ministre devait déboucher sur des résultats rapides et concrets.

«Les problèmes du secteur de la santé sont urgents et nous avons intérêt à rechercher rapidement des solutions», a-t-il martelé tout en précisant que le groupe de réflexion mis en place par le gouvernement

est une preuve de la volonté du gouvernement de trouver des solutions pérennes. 'Soyons précis : le rôle des ministres qui siègent au sein de cette cellule est de défendre l'intérêt commun, celui d'une médecine de qualité pour tous ; J'espère que les syndicalistes partagent la même vision', a-t-il dit. Pour Gilbert Bawara, les problèmes à régler sont urgents. Il faut donc trouver des solutions très

rapidement.

Il envisage des missions de terrain directement dans les hôpitaux et dispensaires avec les représentants des syndicats de la santé. Une meilleure façon d'appréhender les difficultés.

Quand aux revendications des agents de son ministère, le ministre a signifié que les efforts sont en

cours pour satisfaire les exigences et résoudre le problème. Il a cependant appelé tous les acteurs à la retenue et au sens du devoir.

«Nous sommes engagés avec le ministère de l'Economie et des Finances à louer un important bâtiment qui sera réhabilité pour améliorer les conditions de travail des agents du ministère de la Fonction publique», a-t-il fait savoir.

Vers l'effectivité de la mesure d'octroi des 20 % des marchés publics aux jeunes et femmes

✎ Charles Kolou

Trois (03) mois après l'annonce faite par le Président de la République selon laquelle 20% des marchés publics seront réservés aux jeunes et aux femmes, où en est-t-on dans la mise en œuvre de la mesure ? Éléments de réponse.

Mesure audacieuse selon la ministre du Développement à la base et de l'Emploi des jeunes Mme Victoire DOGBE, les 20% des marchés publics réservés aux jeunes ainsi qu'aux femmes, devrait permettre de « mettre fin à la marginalisation des jeunes, longtemps écartés des marchés, faute d'expérience et de moyens exigés par les appels d'offres émis ». De fait, le montant au titre de cette mesure pour l'année 2018 est estimé à 26,4 milliards FCFA.

Mise en place au lendemain de l'annonce de Faure Gnassingbé, une task force a été chargée pendant 3 mois de cerner la cible, de définir la typologie des marchés et les moyens à mettre en œuvre en vue de simplifier les procédures de soumission et d'exécution des marchés publics. Ainsi, les marchés à réserver aux jeunes et femmes vont bénéficier de critères simplifiés d'attribution. De cette mesure, les jeunes seront exempts des exigences d'expérience, pour les marchés de fourniture et de services d'entretien courant par exemple, hormis l'exigence

d'un minimum de personnel et de matériel.

Prenant en compte le paramètre de décentralisation de la gestion des marchés concernés et de facilitation de la soumission à la commande publique des jeunes et femmes entrepreneurs en lien avec l'adresse géographique de leurs entreprises, le pays a été subdivisé en trois (3) zones. Lomé et ses environs constituent la zone 1, Tsévié à Blitta délimitent la Zone 2, et une troisième zone couvre de Sotouboua à Dapaong.

Pour faciliter la mise œuvre de l'initiative, il a été lancé un site internet www.dncmp-togo.tg/pjfe. dncmp-togo.com afin de permettre aux jeunes et femmes entrepreneurs de s'enregistrer en ligne où qu'ils se trouvent. A la date du 26 mars, la task force communiquait enregistrer sur cette plateforme 1280 entrepreneurs dont 24% de femmes.

La communication devant aider à la réussite de l'initiative, la sensibilisation a été au cœur des actions de la task force. En effet, plusieurs actions de sensibilisation

ont été menées, notamment par le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) à travers des plateformes Jeudi J'ose, par l'ANPGF et la DNCMP avec les mercredis de l'entrepreneur, INNOV'UP et aussi les réseaux sociaux.

Ces multiples formations, dispensées sur l'ensemble des 3 zones, ont permis de toucher plus d'un millier de jeunes et femmes entrepreneurs. Selon le Directeur de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), René Kapou, ces « sessions de renforcement de capacités de la cible notamment sur l'environnement des marchés publics et montage des offres ont été organisés pour la préparer à une meilleure participation à la commande publique ».

De plus, pour l'effectivité de la promesse du chef de l'Etat, il a été aussi mis en place un guichet unique dans l'objectif de permettre à la cible d'obtenir les documents nécessaires à la soumission et à l'exécution des marchés publics.



La Task Force face à la presse

« Ce guichet unique installé dans les bureaux de l'Office Togolaise des Recettes (OTR), offre des services d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et de délivrance des pièces exigées dans la soumission et exécution des marchés publics », confie la Directrice Générale du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes, Mme Sahouda Gbadamassi-Mivedor.

Opérationnel depuis le 06 mars dernier, le guichet a pour but de regrouper en un seul lieu tous les services administratifs concernés : CNSS, inspection du travail, l'OTR pour obtenir les documents nécessaires dans un délai de 72

heures maximum.

Dans la même dynamique, la task force envisage dans les prochains jours à opérationnaliser un dispositif de facilitation à l'obtention des garanties et facilités de caisse pour la soumission et l'exécution des marchés publics et ouvrir les bureaux du guichet entrepreneurial jeunes/femmes à Kara et à Atakpamé.

En outre, elle projette œuvrer pour une interconnexion numérique des structures représentées au guichet en vue d'assurer une plus grande célérité du traitement des dossiers en plus des points d'informations dans les maisons des jeunes.

FORFAIT ENTRETIEN

60.000 FCFA* TTC

NÉTOYAGE DU CIRCUIT D'INJECTION OFFERT

- VIDANGE + FILTRE A HUILE
- 16 POINTS DE CONTRÔLES

*Yaris, Corolla, Avanza

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

La tontine, une tradition au long cours.

Bien que le taux de bancarisation ait progressé ces dernières années au Togo, (de l'ordre de 71% selon les chiffres officiels de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), plaçant le pays au second rang dans l'espace Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), bon nombre du Togolais issus essentiellement de milieux ruraux restent exclus du circuit bancaire officiel. De fait, ils se tournent vers la tontine, en forte progression, qui alimente une économie parallèle, tout en tout en jouant un rôle important dans le maintien du lien social. Focus sur cette tradition au long cours.

Jadis les Africains se groupaient pour travailler à tour de rôle dans leurs champs respectifs ou pour construire la maison d'un tel ou un tel dans le village. Ancrée dans la tradition africaine, aujourd'hui encore cette marque de solidarité et d'entraide est perpétuée sous différentes formes, adaptées au mode de vie moderne. Ainsi entre amis, en famille ou entre voisins, des biens et service sont mis au commun au bénéfice de tout un chacun et cela à tour de rôle : c'est la tontine qui est régie par des codes sociaux bien établis.

LES DIFFERENTES FORMES DE TONTINE

Elle est présente dans toutes les contrées du pays. On en distingue au moins trois grandes formes.

La tontine mutuelle

C'est la forme la plus courante. Elle s'organise autour de personnes qui se connaissent. Les participants disposent à tour de rôle des fonds disponibles au sein de l'association. L'ordre de réception est connu à l'avance mais peut varier selon les besoins. Il n'est pas rare qu'il n'y ait pas d'intérêt, ce qui permet de bénéficier d'un crédit gratuit contre le paiement d'une annuité dont la périodicité est déterminée à l'avance. Les membres de la tontine sont donc créanciers ou débiteurs chacun à leur tour mais prêts et dettes s'annulent à la fin du cycle. Lorsque tout le monde aura bénéficié du fonds, un nouveau cycle peut recommencer.

La tontine commerciale

Afin de placer leur argent en lieu sûr, les membres de la tontine rémunèrent

un banquier ambulant par un taux de garde. A l'échéance, chaque participant reçoit la somme correspondant à l'ensemble de ses dépôts diminuée du droit de garde.

Les tontines ouvertes sont plus larges. Elles sont créées à l'initiative d'une personne ou d'un groupe de personnes qui se connaissent, forment le noyau dur et parrainent d'autres membres qui



Réunion d'une association de tontine

La tontine financière

Elle s'apparente à un microcrédit. Elle offre la possibilité à chaque adhérent d'emprunter la somme collectée selon un système d'enchères. A chaque tour, la somme capitalisée est « vendue » au plus offrant. Des intérêts sont perçus sur chaque somme prêtée et constituent le bénéfice financier de la tontine. Le bénéfice financier sera ensuite reversé à la fin du cycle au prorata de la participation de chaque adhérent.

70 A 75 MILLIARDS ANNUELS

Bien souvent, les adhérents de la tontine sont d'origine rurale ou modeste et se connaissent. L'adhésion est donc sélective, on parle alors de tontine fermée, et cette sélectivité par la connaissance en assure le succès.

à leur tour en parraineront d'autres. Ces personnes n'ont pas de liens entre elles. C'est sur la taille du cercle tontinier et la nature de ses membres que reposent la confiance et la sécurité. Akpédjé est tontinière dans une association dans le quartier Tokoin. Chaque jour, sur sa moto, le sac en bandoulière, elle sillonne la zone en collectant chez les petits souscripteurs dont la plupart du temps la mise varie entre 200 à 2000 F. Pour la tontine journalière, lorsque la souscription est de 500 F par jour par exemple, et pour un mois de 31 jours, le dernier jour est la rémunération du tontinier pour la garde de l'argent.

Pour Egnonam, membre d'une association de tontine, le procédé est tout autre. Chaque premier dimanche du mois, tous les membres de la tontine participent à la réunion au cours de

laquelle chacun dépose la somme préalablement définie, en l'occurrence 15 000 F. Ainsi à tour de rôle et selon le tirage au sort, chacun empoche la totalité de l'argent collecté.

« C'est avec l'argent de la tontine que j'ai augmenté mon commerce », nous confie-t-elle en nous montrant son étalage.

Les retardataires, nous prévient-elle, sont sanctionnés. Ils doivent payer une amende de 5000 F au bureau.

Le développement des tontines est, en partie, dû à l'échec du système bancaire officiel. La méfiance à l'égard des institutions financières et la complexité de leur mode de fonctionnement ont renforcé l'attrait des populations togolaises vers des méthodes anciennes bien rodées et ancrées dans les traditions.

Selon les chiffres de l'Association professionnelles des institutions de micro finances du Togo (APIM), il existe plus de 200 institutions de micro-finance à travers le territoire togolais. Près de 80 % de ces institutions font de la tontine leur produit standard, totalisant près de 2 millions de souscripteurs.

La tontine occupe une place importante dans le système financier togolais et y contribue à hauteur de 70 à 75 milliards de F CFA, révèle le directeur de l'APIM, M Ange KETOR. Si ce produit intéresse bon nombre de Togolais, c'est en raison de la souplesse de ses mécanismes. « Ceux dont les revenus sont limités, voire modestes sont les plus nombreux et se contentent des services de la tontine, alors que les plus aisés cumulent tontine et épargne classique », éclaire-t-il.

LES PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE AUSSI.

De fait, on assiste aujourd'hui à une diversification du système tontinier. Contrairement à ses débuts, l'argent n'est plus la seule finalité de la tontine.

Tous les produits de premières nécessités de la population sont pris en compte.

Mathias est président depuis cinq ans d'une association de tontine. Il assure que c'est une organisation bien rodée. Chaque membre de l'association cotise 5000 F mensuels. Et dans la dernière quinzaine de l'année, le bureau de l'association se charge d'offrir à chaque membre : 1 sac de 25kg de riz, un casier de bière, un casier de cannette de sucrerie, un bouc castré, un bidon de 5l d'huile, 2 boîtes de tomate de 400g, 4 paquets de spaghetti de 500g.

Le jour du partage chacun vient avec une somme de 2000F pour la fête. « On prépare, on mange, et on boit. On procède ensuite au partage. Les boucs sont étiquetés de telle sorte qu'un tirage au sort permet à chacun de repartir avec le numéro choisi », nous relate-t-il.

« C'est rare que des gens n'arrivent pas à honorer leur engagement ou qu'il y ait des sanctions », poursuit-il, bien qu'il y ait un texte qui sanctionne les contrevenants. Seulement une trentaine l'année précédente, la barre de la cinquantaine d'adhérents a été franchie en 2018, preuve que l'initiative a du succès.

« C'est une initiative à but non lucratif mise en œuvre au début pour aider les membres de ma famille à passer de bonnes fêtes de fin d'année. Aujourd'hui, elle est sortie du cadre familial et a été adoptée dans plusieurs quartiers » confie Matthias.

A Adidogomé, même démarche mais le produit est différent. Ici, la tontine fait la promotion des produits togolais et favorise leur distribution. Ainsi à la mi-avril, chaque membre de la tontine achète un sac de 50kg d'engrais en raison de 15000 F environ. Cet engrais est remis à un paysan. A la fin de la récolte, le paysan se chargera d'envoyer 60 bols de maïs à son fournisseur d'engrais. Et l'année prochaine, le même processus reprendra.

BALEINE ECHOUÉE SUR LES CÔTES TOGOLAISES : un don divin selon des habitants d'Aného

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, une baleine mesurant 8m30 de longueur et 3m10 de largeur, a été retrouvée morte, selon les riverains, sur la plage d'Aného, à 50 kms à l'est de Lomé. La nouvelle a aussitôt fait le tour de la ville et des localités environnantes. De fait, outre les badauds et curieux, ont accouru des dizaines de personnes munies de couteaux, de coupe-coupes et de haches qui vont dépecer le cétacé et se partager ses morceaux. Interpellés sur le risque sanitaire encouru avec la consommation de ce mammifère dont la cause du décès est inconnue, les intéressés



La viande de baleine dépecée se retrouve dans la marmite

s'en sont remis à la providence, considérant qu'une « telle quantité de viande qui échoue un week-end à Aného, est nécessairement un signe, un don de Dieu ». Au grand dam

du ministre de l'Environnement, André Johnson qui s'est déplacé sur les lieux, regrettant que les services compétents n'aient pas eu l'occasion d'établir la cause du décès de la

baleine, une espèce protégée, ni vérifier son état sanitaire.

IMPROPRE A LA CONSOMMATION :

Si elle reste encore prisée dans certaines régions du monde, la viande de baleine est considérée comme impropre à la consommation (surtout lorsqu'on ignore la cause de sa mort) par plusieurs organisations de défense de l'environnement. En effet, elle renfermerait plusieurs toxines. Se basant sur un rapport de l'association de défense de l'environnement Blue Voice, ces associations affirment que cette viande testée sur les marchés japonais

par exemple, est bourrée de mercure, de PCB et de dioxine. Elle accroîtrait aussi les risques cardiaques ou de maladie de Parkinson. « La plupart des baleines sont des dépôts toxiques. La contamination de leur viande et de leur graisse est si forte que cela dépasse les seuils considérés comme propres à la consommation humaine » renchérit le biologiste Roger Payne. « On ne va pas mourir de crise cardiaque ou souffrir de maladie de Parkinson pour une viande consommée une fois dans notre vie » se rassure un des dépeceurs. Selon les consommateurs d'un jour, le goût de la viande de baleine serait à mi-chemin entre le bœuf et le thon.

CLASSEMENT SUR LA QUALITE DE VIE DES VILLES : Lomé 29^e sur 46 capitales africaines

L'entreprise américaine Mercer, vient de livrer son rapport 2018 des villes ayant la meilleure qualité de vie. Selon le rapport qui prend en compte plus de 230 villes dans le monde, 5 villes africaines, font partie du top 100. Le Togo arrive 29^e sur 46 en Afrique devant des villes comme Abidjan, Ougadougou ou Abuja et 206^e sur 230 sur le plan mondial.

C'est la ville de Port-Louis (Maurice), qui arrive en tête du classement sur le continent africain, occupant la 83^e place du classement mondial. Elle est suivie de Durban (Afrique du Sud), qui obtient la 89^e place, Cape Town et Johannesburg (Afrique du Sud) suivent, occupant respectivement la 94^e et la 95^e place. La ville de Victoria

(Seychelles) clôt ce top 5 africain en se classant 98^e sur le plan mondial. Le top 10 africain quant à lui, inclut les cinq premières villes précédemment citées, puis, respectivement Tunis (Tunisie), Rabat (Maroc), Casablanca (Maroc), Windhoek (Namibie) et Gaborone (Botswana). Notons que 46 villes africaines au total, figurent dans le classement établi par la société. Rappelons que le classement Mercer sur la qualité de vie des villes, se fonde sur les différences de qualité de vie des expatriés dans plusieurs villes du monde, par rapport à leur lieu de provenance.

Classement des villes africaines ayant la meilleure qualité de vie selon Mercer			
Rang (Afrique)	Villes	Pays	Classement (Monde)
1	Port-Louis	Maurice	83
2	Durban	Afrique du Sud	89
3	Cape Town	Afrique du Sud	94
4	Johannesburg	Afrique du Sud	95
5	Victoria	Seychelles	98
6	Tunis	Tunisie	114
7	Rabat	Maroc	117
8	Casablanca	Maroc	124
9	Windhoek	Namibie	130
10	Gaborone	Botswana	141
11	Lusaka	Zambie	150
12	Dakar	Sénégal	163
13	Libreville	Gabon	164
14	Accra	Ghana	165
15	Kampala	Ouganda	172
16	Le Caire	Egypte	178
17	Blantyre	Malawi	180
18	Cotonou	Bénin	182
19	Maputo	Mozambique	182
20	Alger	Algérie	184
21	Banjul	Gambie	185
22	Nairobi	Kenya	186
23	Djibouti	Djibouti	190

24	Kigali	Rwanda	190
25	Yaounde	Cameroon	194
26	Douala	Cameroon	198
27	Dar-Es-Salam	Tanzanie	199
28	Luanda	Angola	201
29	Lomé	Togo	206
30	Abidjan	Côte d'Ivoire	208
31	Addis-Abeba	Ethiopie	209
32	Harare	Zimbabwe	210
33	Lagos	Nigeria	212
34	Abuja	Nigeria	213
35	Ougadougou	Burkina-Faso	214
36	Antananarivo	Madagascar	217
37	Tripoli	Libye	218
38	Niamey	Niger	218
39	Bamako	Mali	220
40	Nouakchott	Mauritanie	221
41	Conakry	Guinée	222
42	Kinshasa	RDC	223
43	Brazzaville	Congo	224
44	N'djamena	Tchad	226
45	Khartoum	Soudan	227
46	Bangui	Centrafrique	230

✍ Ibrahim SEYDOU

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ENVERS LES FEMMES : 4 pays africains parmi ceux qui ont le plus progressé au monde

Dans un rapport intitulé Les Femmes, l'Entreprise et le Droit rendu public début avril, le Banque mondiale indique que plusieurs économies d'Afrique subsaharienne ont accompli des progrès remarquables dans l'adoption de lois en faveur de l'égalité entre les sexes, même s'il reste des défis considérables à relever.

En Afrique subsaharienne comme dans d'autres régions du monde, les femmes continuent de se heurter à de multiples obstacles juridiques, qui, en limitant leur accès au crédit ou leur capacité à contrôler les biens matrimoniaux, les empêchent de trouver un emploi ou de diriger une entreprise. C'est l'un des constats de ce rapport, qui paraît tous les deux ans et qui couvre désormais 189 économies.

Cette publication, qui en est à sa cinquième édition, comporte pour la première fois un système de notation d'une échelle allant de 0 à 100, afin de mieux éclairer l'avancement des réformes. Chaque économie obtient un score pour chacun des sept indicateurs couverts par le rapport : accès aux institutions, jouissance de la propriété, obtention d'un emploi, incitations au travail des femmes, accès à la justice, accès au crédit et protection des femmes contre la violence.

« Les progrès accomplis en Afrique subsaharienne sont encourageants. Malgré les innombrables défis auxquels la région fait face, nombre de gouvernements tentent d'abroger

des lois, souvent héritées de l'époque coloniale, qui discriminent les femmes. Nous pensons qu'en changeant la législation, on peut changer le monde, et nous espérons que la participation économique des femmes va encore s'améliorer en Afrique subsaharienne », indique Sarah Iqbal, responsable du projet Les Femmes, l'Entreprise et le Droit.

Parmi les cinq économies du monde qui ont procédé à de multiples réformes au cours des deux dernières années, on trouve quatre économies d'Afrique : le Kenya, la République démocratique du Congo (RDC), la Tanzanie et la Zambie enregistrent 13 réformes visant à supprimer les obstacles juridiques à l'inclusion économique des femmes. Au total, 34 réformes ont été adoptées en Afrique subsaharienne, soit un tiers de celles déployées dans le monde.

Le Kenya a voté pour la première fois une loi sur les violences conjugales et familiales, qui protège les membres de la famille, les époux et anciens époux ainsi que les concubins contre les violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques. Le Kenya a par ailleurs instauré un



dispositif d'assistance judiciaire en matière civile, et a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en diffusant des données provenant de deux entreprises de service public qui compilent des informations positives et négatives sur la capacité de paiement de leurs clients.

En Zambie, la loi sur l'équité et l'égalité entre hommes et femmes interdit désormais de nombreuses formes de discrimination fondée sur le sexe dans le milieu du travail et affirme le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. En outre, cette loi a créé une

commission pour l'égalité entre les sexes, et interdit aux créanciers toute discrimination fondée sur le sexe et sur la situation matrimoniale

des participants à une transaction financière. Elle prévoit également des moyens de recours en matière civile pour les cas de harcèlement sexuel au travail.

En Tanzanie, l'éducation primaire est désormais gratuite et obligatoire, et une nouvelle loi a instauré un service d'assistance judiciaire en matière civile (en 2016, l'Éthiopie a elle aussi voté une loi permettant aux femmes les plus pauvres de bénéficier d'une aide juridique dans les procès civils). De plus, la Tanzanie a amélioré l'accès à l'information sur le crédit grâce à la diffusion de données provenant des

commerçants. L'une des réformes adoptées en RDC est une modification du Code de la famille autorisant les femmes mariées à signer des contrats, à obtenir un emploi, à ouvrir un compte en banque ou à faire enregistrer une entreprise de la même façon que les hommes mariés.

En revanche, la protection des femmes contre la violence est encore insuffisante dans la région. Sur les 45 économies du monde qui ne disposent d'aucune loi sanctionnant les violences conjugales ou familiales, 19 sont situées en Afrique subsaharienne, d'où une note moyenne régionale de 46 pour cet indicateur, et de 0 pour neuf des 47 économies de la région. En Guinée équatoriale, par exemple, le Code civil espagnol de 1960 continue de s'appliquer — parmi les économies couvertes par le rapport, il s'agit aujourd'hui du seul État dans lequel une femme doit obtenir l'autorisation de son mari pour signer un contrat.

En Guinée-Bissau, au Niger et au Tchad, le droit civil, un héritage de l'époque coloniale, ne permet toujours pas à une femme mariée d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son époux.

MICROFINANCE AU TOGO

Des signes de faiblesse malgré la forte croissance

Selon une étude menée par des professeurs de la Faculté des Sciences Economique et de Gestion (FASEG) de l'Université de Lomé, le secteur de la micro finance au Togo concentre la majorité des épargnes dans le pays, encore sous-bancarisé représentant près de 12 % des dépôts bancaires. Etat des lieux d'un secteur qui malgré le flou et les nombreux entractes à la réglementation, représente le seul espoir de nombreux togolais d'avoir accès aux services financiers.

Par définition, la micro finance est une offre de services financiers de proximité, aux populations à faibles revenus qui n'ont pas accès aux services bancaires. L'objectif est de satisfaire les besoins de financement des activités génératrices de revenus initiées par les ménages et les micro entrepreneurs essentiellement dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, de la restauration et du commerce de détail.

Avant 1995, le secteur de la micro finance au Togo était marqué par une absence de réglementation spécifique, une exclusion des petits opérateurs aux financements bancaires et un recours aux usuriers. Mais de 1995 à 2011 on assiste à une promotion d'institutions alternatives de financement avec une réglementation légère spécifique visant l'inclusion financière des ménages. A partir de 2011, suite à la crise de maturité des institutions de micro finance, il est apparu nécessaire d'apporter des réformes pour un financement sain, durable et inclusif de l'économie.

REGULATION ET CROISSANCE

En raison des nombreux risques liés au secteur, ce dernier fait l'objet d'une réglementation spécifique à savoir la loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés. D'autres textes complètent ce dispositif notamment : la loi portant réglementation bancaire, les Actes Uniformes de l' OHADA, la loi sur l'usure, la loi sur la bancarisation, le règlement relatif aux Systèmes de Paiement, le dispositif de lutte

contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Dès lors, le secteur connaît un essor particulier qui se traduit par les indicateurs d'accessibilité appréciables à travers l'évolution du nombre de SFD (Services Financiers Décentralisés), du nombre de bénéficiaires, de la situation patrimoniale, de l'encours des dépôts, de l'encours des crédits, du portefeuille à risque à 90 jours, des crédits distribués etc.

Au 31/12/2013, le secteur de la Micro finance est constitué de 204 SFD répartis comme suit : En 13 ans, le nombre de membres ou bénéficiaires a plus que quadruplé en passant de 227 000 en 2000 à 1.424.066 en 2013. La situation patrimoniale qui était de 20 mds de FCFA en 2000 a progressivement augmenté pour se situer à 148 Mds de FCFA en 2013.

Les ressources des SFD constituées en majorité de l'épargne collectée (79% en moyenne) ont servi au financement de l'économie à hauteur d'environ 52%. Près de 25% en moyenne de ces ressources sont consacrées à l'acquisition des immobilisations.

L'encours des dépôts collectés a régulièrement progressé passant de 14,9 mds de FCFA en 2000 à 128,4 mds de FCFA en 2013. L'encours de crédit ressort à 109,3 mds de FCFA à fin 2013 contre 14,1 mds de FCFA en 2000. Le portefeuille à risque est passé d'un taux de dégradation de 18% en 2000 à 3,7% en 2010 et remonte à 7% en 2013. Les crédits distribués dans l'année ont également connu une évolution positive en passant de 4,9 mds de FCFA en 2001 à 138,8 mds de FCFA en 2013.

MENACES ET OPPORTUNITES

De l'analyse, il ressort les constats suivants: une prise de conscience de l'importance du secteur et des engagements des autorités et des partenaires techniques et financiers en faveur de son développement; un secteur informel dynamique entraînant une forte demande de services financiers; un secteur en cours d'assainissement et de structuration (association professionnelle; malgré des difficultés, le secteur de la Micro finance est dynamique et en croissance continue; un secteur touchant de plus en plus de femmes (660 000 femmes en 2013) et d'entrepreneurs du secteur formel (86 000 groupements en 2013); un secteur bénéficiant d'une offre en matière de renforcement de capacités; un secteur intéressant des investisseurs publics et des banques . Comme tout secteur d'activité, le secteur de la micro finance au Togo reste assujéti à des faiblesses liées essentiellement à des déficiences dans le domaine de la gouvernance d'entreprise notamment : les conflits entre les organes ; les malversations financières fréquentes; l'absence d'outils modernes de gestion (plan d'affaires, système d'informations et de gestion etc.) ; la faiblesse du contrôle interne, etc.

Par ailleurs, la concurrence déloyale par des structures illégales; l'absence de gain de productivité pour les SFD; l'insuffisance de personnel qualifié pour certains SFD; le manque de volonté ou de rigueur à s'ajuster au nouveau cadre légal et réglementaire, constituent de sérieuses menaces pour



Siège de FUCE-Togo

le secteur de la micro finance au Togo. Néanmoins le secteur bénéficie de la reprise de la coopération et surtout de l'intérêt plus tangible de nombreux partenaires en développement notamment : la Banque Mondiale à travers le Projet Secteur Financier et Gouvernance; le PNUD et le FENU à travers le Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de la Micro finance (PASNAM); l'AFD (l'Agence Française de Développement) à travers le mécanisme de garanties ARIZ pour régler les problèmes de financement des SFD; LUX - DEV à travers le Projet AFR/BCEAO/017. La volonté de concertation des acteurs du secteur est également un atout. A cela il faut ajouter la création du FNFI qui donne aux SFD partenaires, les moyens matériels et financiers pour atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires.

DYNAMISME

Le secteur est également marqué par la mise en œuvre ces dernières années de nouvelles dispositions réglementaires. Il s'agit notamment de l'ouverture à d'autres formes juridiques des SFD (sociétés commerciales, SA, SARL); l'instauration d'un régime unique d'autorisation d'exercice; une plus grande implication de la BCEAO et de la Commission Bancaire dans le suivi et le contrôle des institutions; le Renforcement du dispositif prudentiel

et celui du reporting des informations financières par le respect des normes dont entre autres: la norme de capitalisation, la limitation des risques auxquels est exposé un SFD, la norme de liquidité, la couverture des emplois à long terme par les ressources stables, la limitation des risques pris sur une seule signature, la limitation des prêts aux dirigeants et au personnel, Cependant, les différents acteurs et partenaires devront œuvrer pour : améliorer la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire et la supervision; redresser et assainir le secteur; accompagner la diversification et la professionnalisation de l'offre de services de micro finance; améliorer la protection des bénéficiaires par une meilleure information et une bonne éducation financière.

En somme, malgré la croissance soutenue que connaît le secteur de la Micro finance au Togo, des signes de vulnérabilité sont apparus ces dernières années et requièrent des mesures correctives urgentes. La stratégie de développement de la micro finance impulsée sous l'égide de l'Etat par le biais du Fonds National de la Finance inclusive (FNFI) appuyée par les partenaires techniques et financiers confirme la reconnaissance de l'importance de ce secteur comme outil efficace de création de richesse et devrait permettre de pérenniser le dynamisme du secteur.

Mme Médy: «La microfinance a changé ma vie»

Soutenue par le PASNAM (Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Microfinance), l'Union des caisses d'épargne et du crédit (U-CMECS) opère dans la région la plus pauvre du Togo, avec plus de 20 000 membres bénéficiaires de petits prêts devant les aider à maintenir leurs activités. Anne Médy tient un restaurant florissant à Dapaong (600 km à l'extrême nord de Lomé). Elle sert de la bière et de la viande de porc rôtie dans une ambiance de musique populaire. Souvent, ses clients entament des pas de danse, alors qu'ils remplissent leur calebasse de bière locale.

« Tout cela a commencé avec juste un petit transistor. Je brassais ma bière et je la vendais à des voisins, cela est devenu très populaire. Je n'arrivais jamais à brasser suffisamment de bière. Lorsque j'ai organisé un endroit pour s'asseoir et que j'ai rajouté de la musique, les gens s'y sont plus. J'ai dû agrandir pour satisfaire la demande. » se rappelle Mme Medy qui se souvient avoir entendu parler de l'U-CMECS par d'autres femmes. « Je voulais être la première dans la ville à combiner bière, restaurant et musique-donc, je me suis dépêchée de me renseigner pour solliciter un prêt. Je ne savais pas comment la microfinance fonctionnait. J'ai alors parlé avec la directrice générale, Mme Barnabo, et elle m'a assuré que je pouvais réussir avec mes idées de projet. »

Très rapidement, j'ai bénéficié d'un premier prêt, L'U-CMECS m'a financé. Avec mon premier

prêt, j'ai construit un kiosque ainsi qu'une remise où j'entreposais le bois pour le garder au sec. Quand j'ai vu que les choses allaient bien et que j'ai pu rembourser le prêt, j'ai emprunté de nouveau. Cette fois ci, j'ai acheté les enceintes et le stéréo. Les clients ont commencé à devenir nombreux.

Pour elle, les prêts l'ont aidé à se développer. « Mon rêve est d'acheter un terrain pour mettre en place un vrai restaurant. J'aime beaucoup cuisiner. Je veux servir différents types de cuisine, pas seulement de la cuisine africaine.» assure cette mère de deux enfants.

Aujourd'hui, comme Mme Medy, des milliers de femmes ont recours à la microfinance pour développer de petites activités génératrices de revenus. Selon la Cellule d'appui et de suivi des institutions mutualiste ou coopératives d'épargne et de crédit (Cas-imec) un million trois cent trente-trois mille neuf cent trente-quatre personnes ont accès au micro-crédit. Parmi elles, on dénombre 665 926 hommes et 577 169 femmes ainsi que 90 839 groupements. Une alternative dans la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation de la femme en général.



MICROFINANCE AU TOGO

Réglementation d'un secteur en plein essor

Selon les indicateurs des systèmes financiers décentralisés (SFD) de la BCEAO, le Togo comprend fin 2014, 92 IMF et 492 points de services pour 2 590 547 clients/membres. Le montant total des dépôts s'élève à 152 216 millions Fcfa et l'encours des crédits à 126 750 millions Fcfa.

Le rapport statistiques de la CAS-IMEC (Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et/ou de Crédit) de fin 2012 indique un secteur dominé par les institutions mutualistes, héritage de la loi PARMEC. Les SFD en réseau, soit 8 institutions, concentrent plus de la moitié de l'activité tandis que les 72 mutuelles unitaires en représentent un peu plus de 15%.

Malgré un grand nombre d'institutions, l'activité d'épargne et de crédit reste concentrée : L'institution FUCEC Togo concentre plus de la moitié des encours d'épargne et de crédit. La seconde institution en taille est l'association WAGES. Celle-ci se focalise sur une clientèle féminine tandis que FUCEC-Togo cible davantage les employés et les ouvriers.

Fin juin 2012, 11 institutions, dont 2 réseaux mutualistes et 9 mutuelles unitaires ont un encours d'épargne compris entre 500 millions Fcfa et moins de 1,2 milliard Fcfa.

Le financement des populations situées en zones rurales s'améliore petit à petit, notamment grâce au partenariat entre certains ministères - Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la

Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes avec des institutions phares tels que FUCEC-TOGO, WAGES ou la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Artisans (CECA).

CADRE JURIDIQUE

Jusqu'en 2011, les activités de microfinance relevaient de la loi PARMEC portant réglementation des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit. Suite à un certain nombre de difficultés et de dysfonctionnements constatés dans l'ensemble de la zone Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), tant au niveau des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) eux-mêmes que de l'exercice de la supervision au niveau des pays, les Autorités de l'Union ont élaboré une nouvelle loi pour la microfinance en 2007, adopté en 2011 au Togo.

Les principales innovations de la nouvelle réglementation (loi 2011 - 009 du 12 mai 2011) sont les suivantes : Ouverture à toutes les formes juridiques de SFD (Associations, Sociétés commerciales, institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit) ; Instauration d'un régime unique d'autorisation d'exercice ; Plus grande implication de la BCEAO et de la Commission Bancaire



sur les autorisations d'exercer et sur la supervision, en particulier des SFD de plus de 2 Milliards FCFA d'encours d'épargne ou de crédit ; Renforcement du dispositif prudentiel, de son reporting et des sanctions applicables ; Obligation d'adhérer à un système de garantie des dépôts ; Obligation faite aux institutions faitières de constituer en leur sein un fonds de sécurité ou de solidarité ; Obligation d'adhérer à une association professionnelle unique (AP/SFD) ; Mise en place d'un nouveau référentiel comptable.

POLITIQUE NATIONALE

La Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) est élaborée

suite à l'évaluation de la mise en œuvre de la première stratégie nationale de microfinance (2004-2007).

La mise en œuvre de la stratégie 2004-2007 a été très bénéfique pour le secteur. En effet, bien qu'opérant dans un environnement économique assez difficile, les SFD du Togo ont connu, entre 2004 et 2006, une progression très remarquable : le nombre de points de services est passé de 203 à 257. Fin juin 2012, ils sont au nombre de 422. Les encours d'épargne et de crédit ont doublé pendant la période en passant respectivement, pour les dépôts, de 20,262 milliards de FCFA au début de 2004 à 42,632 milliards en juin 2007, et de 16,997 milliards de crédits

début 2004 à 34,764 milliards de FCFA. Fin juin 2012, l'encours d'épargne du secteur s'élevait à 110 milliards FCFA et l'encours de crédit à 93 milliards FCFA. Quant au nombre de bénéficiaires, il est passé de 300.706 clients enregistrés début 2004 à 2007, 587 586 au 31 décembre 2008 et à plus de 1 110 000 depuis le mi 2012. La SNMF du Togo (2009-2012) met l'accent sur la consolidation des acquis pour construire au Togo un secteur de la microfinance professionnel et suffisamment intégré au secteur financier inclusif du Togo.

Elle s'articule autour de trois axes principaux :

L'amélioration du cadre économique, légal, réglementaire et institutionnel pour un développement sécurisé du secteur de la microfinance et une conduite efficiente et concertée de la mise en œuvre de la SNMF ;

L'offre pérenne de produits et services de microfinance, adaptée, diversifiée et étendue, notamment dans les zones non couvertes par les SFD professionnels ;

L'articulation renforcée entre SFD, banques et autres partenaires financiers, l'accès des SFD aux mécanismes de garanties et de refinancement en vue de couvrir leur demande et réaliser l'intégration de la microfinance dans le secteur financier inclusif.

Les autorités de régulation

La CAS-IMEC

La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et/ou de Crédit (CAS-IMEC) fut créée le 17 juin 1996. Rattachée au Secrétariat Général du Ministère de l'Economie et des Finances, elle assure l'autorité de tutelle pour le compte dudit Ministère et est chargée de la surveillance du secteur de la microfinance et la réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Une nouvelle loi a été adoptée le 11 mai 2011 et confirme ses attributions :

- L'étude des dossiers de demande d'autorisation d'exercice d'activités d'épargne et de crédit (agrément, reconnaissance et signature de convention) ;
- Les vérifications sur pièces notamment des rapports trimestriels et annuels, de états financiers, des rapports d'inspections, de contrôle interne et d'audit ;
- Les vérifications sur place ou inspections des institutions ;
- L'élaboration des rapports d'activités trimestriels et annuels ;
- L'élaboration de diverses notes spécifiques.

La CAS-MEC est en passe d'être érigée en Direction et sera probablement rattachée à la Direction Générale du

Trésor Public avec des démembrements en Régions.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

La BCEAO vient en appui au ministère chargé des finances dans l'encadrement et la surveillance du secteur de la microfinance. Elle a en charge l'élaboration et le suivi de la réglementation relative aux SFD dans les pays de l'UEMOA. Cette institution participe aux inspections réalisées par le ministère de tutelle dans les institutions de microfinance.

Le Comité National de Microfinance (CNM)

Créé le 6 décembre 2004, il a pour objectif d'être un cadre national de concertation élargi à tous les acteurs concernés par la microfinance (institutions et réseaux, opérateurs de promotion de la microfinance, pouvoirs publics, banques commerciales, bailleurs de fonds, etc.). Les attributions de cette instance ont été confiées au Secrétariat Permanent Chargé du Suivi des Politiques de Réformes, dans le cadre de la restructuration du Ministère des Finances. Des réflexions sont en cours pour la création d'un Cadre National de Concertation (CNC) à l'instar du Sénégal.

Deux fonds institutionnels veulent doper l'investissement en Afrique.

CDC Investment, l'institution britannique de financement du développement, a annoncé dans un communiqué en fin de semaine dernière, avoir signé un accord-cadre de coopération, avec la China-Africa Development Fund (CAD Fund), un fonds d'investissement chinois qui est focalisé sur l'Afrique.

L'accord conclu vise à renforcer les relations entre les deux institutions et à stimuler l'investissement en Afrique. Le fonds de développement sino-africain créé en 2007 et le CDC Investment qui compte plus de 70 années d'expériences en matière d'investissements en Afrique, vont mutuellement partager leurs expertises et expériences, et vont également coopérer dans le domaine de la recherche et de l'analyse afin de déceler des opportunités d'investissements durables en Afrique.

« Cet accord représente un engagement à long terme de la CDC à développer et renforcer ses relations avec l'un des principaux investisseurs

chinois en Afrique. Nous partageons tous deux la vision de la promotion de l'investissement, de l'impact sur le développement et de la croissance économique dans un continent plein de potentiel », a déclaré Colin Buckley, directeur des opérations de l'institution de financement du développement britannique.

Le CAD Fund dispose d'un capital global de 10 milliards \$ est est géré par la China Development Bank. Il accompagne les entreprises chinoises dans la réalisation de leurs projets d'investissement en Afrique. Les secteurs ciblés par ce fonds sont prioritairement l'agriculture, les infrastructures, l'énergie et le bâtiment.

A Kpalimé, le chemin de croix de Mgr Benoît Alowonou

✶ Ayi d'ALMEIDA

Ils ont promis lui rendre la vie infernale. Ils tiennent leur promesse. Les révérends pères Yves Paul Azaglo, Gerson Galey et Daniel Agbadji font de l'épiscopat de leur évêque Mgr Benoît Alowonou, un chemin de croix. Ces « Che Guevara » en soutane, le béret du bolivien et la vertu en moins, ont franchi le rubicon dans leur combat particulier en faveur de tout sauf de l'église et de ses ouailles, lors de la messe chrismale du 28 mars dernier, à travers des actes dont leur simple foi aurait dû les en dissuader. Malgré l'implication diligente de la Conférence des évêques du Togo (CET) dans la crise, les rappelant à leurs obligations et serments, les « frondeurs » n'en démordent pas, alliant à satiété insubordination et menace, sur fond de relents régionalistes

Depuis plusieurs mois, le diocèse de Kpalimé fait face à une fronde menée par quatre (04) prêtres contre leur évêque, Monseigneur (Mgr) Benoît Comlan Alowonou, qui a succédé le 29 septembre 2001 à Mgr Pierre Kofi Seshie, premier évêque du diocèse, décédé après seulement six (06) années d'épiscopat. L'élément déclencheur remonte à 2016. Au beau milieu de l'année et sans qu'aucun signe précurseur ne l'annonce, le calme habituel caractérisant ce diocèse va être troublé par la publication d'un courrier plutôt surprenant par son ton et son contenu. Signé par un groupe de 04 prêtres (en fait 05, le RP Jean-Claude Atsutsé prendra rapidement ses distances avec le mouvement pour participer pleinement à la vie du diocèse sous l'autorité de son évêque) , notamment les révérends pères (RP) Yves Paul Azaglo, Gerson Galey, Alexandre Anibri et Daniel Agbadji, il s'en prenait à Mgr Benoît Alowonou. La lettre entendait dénoncer sa « gestion opaque » du

diocèse, et l'accusait de procéder à des affectations qualifiées de punitives. Elle n'est pas sans rappeler le brûlot publié 5 ans plutôt déjà par le RP Azaglo, dans lequel, alors curé de Kpekpmé, il reprochait à son évêque, sa mauvaise gestion financière et pastorale, refusant par la même occasion sa nomination comme vicaire à la paroisse Sts Pierre et Paul de Notsé, avant finalement de céder et d'accepter d'être nommé curé à la paroisse St Joseph de Danyi Koudzravi où il exerce actuellement son ministère sacerdotal.

Selon une déclaration rendue publique par la CET, celle-ci révèle s'être impliquée par plusieurs missions dans la recherche d'un dénouement heureux de la crise. La première a été une série de rencontres que l'archevêque métropolitain, Mgr Denis Amuzu-Dzakpah, délégué par ses pairs, a eues en juin 2016 avec le collège des consultants diocésains, avec les quatre prêtres signataires et

avec Mgr Alowonou lui-même.



Mgr Benoît ALOWONOU, Evêque du diocèse de Kpalimé

Ces entretiens ont permis aux protagonistes de la « crise » encore embryonnaire, de mettre en place un plan de gestion de crise, indiquent les évêques togolais.

Une deuxième mission composée de l'archevêque de Lomé, des évêques Jacques Anyilunda et Nicodème Barrigah-Bénissan a organisé également en 2017, plusieurs rencontres avec l'évêque de Kpalimé, avec les consultants et des délégués de la fraternité des prêtres diocésains de Kpalimé ainsi qu'avec les quatre prêtres signataires.

La même mission des trois évêques s'est poursuivie quelques mois plus tard par des rencontres avec deux des quatre prêtres signataires qui avaient opposé un refus catégorique à leur nouvelle nomination décidée par l'évêque de Kpalimé, estimant que c'est une nomination « punitive ».

En octobre 2017, au cours de leur session ordinaire qui a eu lieu à Kpalimé, selon les tours par diocèse, tous les évêques réunis ont écouté Mgr Alowonou, puis les deux prêtres, à savoir les RP Anibri et Azaglo. Ils ont également écouté quelques membres du collège des consultants. Après des échanges profonds sur le sujet, les évêques ont pu obtenir de leur confrère, la concession d'accepter de changer les nominations pour ces deux prêtres qui, de leur côté, ont accepté de quitter leur poste.

MALGRE LE NONCE APOSTOLIQUE :

Les évêques soutiennent qu'au cours des semaines qui ont suivi leur mission, les RP Anibri et Azaglo ont refusé de quitter leurs anciens postes. Malgré l'intervention du nonce apostolique qui les a rencontrés et leur aurait parlé « paternellement », leur proposant même plusieurs options de solution, notamment la possibilité, acceptée par leur évêque, de leur trouver un diocèse d'accueil même hors du Togo s'ils le souhaitent. Finalement, seul le père Anibri s'exécutera ; son confrère Azaglo préférant s'enfermer dans une logique de désobéissance et de bras de fer avec la hiérarchie de l'église.

LE SCANDALE DE LA MESSE CHRISMALE:

A la tête d'un trio qui défie désormais l'autorité de leur évêque, le RP Azaglo fera avec ses confrères des réseaux sociaux, son terrain d'expression de prédilection.

Où par des écrits et des vocaux, calomnies, atteinte à l'honneur vont se le disputer aux allégations diffamatoires et mensongères. Avec la proportion que prenait cet état de choses, la CET va dépêcher 21 mars 2018, cinq (05) évêques à Kpalimé pour rencontrer tous les prêtres de ce diocèse. Le clergé de Kpalimé a alors fait part à cette délégation sa tristesse et pris l'engagement d'exprimer publiquement sa désapprobation vis-à-vis de cette manière d'agir et de condamner ces calomnies lors de la messe chrismale prévue pour le 28 mars (lire par ailleurs ce que représente cette messe pour les catholiques)

Ce jour-là, pour empêcher que ledit message soit lu, le trio des « révolutionnaires » va provoquer un véritable sacrilège. Avant le début de la messe célébrée en la cathédrale Saint-Esprit de Kpalimé, une dizaine de jeunes surexcités, inconnus de la paroisse, armés de pierres, ont tenté de faire irruption dans l'église afin d'en découdre avec l'évêque. Il a fallu l'intervention de la police et de la gendarmerie pour maîtriser le groupe qui a tout de même blessé un laïc chargé de la sécurité.

Par la suite, le RP Azaglo en premier, suivi de Galé et de Gbadji vont s'accaparer tour à tour du micro pour lancer des propos scandaleux vis-à-vis de leur évêque en pleine cérémonie liturgique, pour se départir du message qui venait d'être lu, et inviter les fidèles à faire en sorte que la messe chrismale soit annulée.

(Suite à la page 11)

Qui sont les frondeurs ?

RP Yves Paul Azaglo : Né le 17 septembre 1970. Il a été ordonné le 03 décembre 2005 par Mgr Benoît Alowonou. Ses confrères racontent comment il aurait dû être renvoyé du grand séminaire, déjà pour des comportements indignes. Mais a été envoyé en stage à Adéta, à la demande de Mgr Alowonou, recadré avant d'être finalement ordonné. Curé de la paroisse St Joseph de Danyi Koudzravi. Il aurait dû rejoindre la paroisse St Jean Baptiste de Kpalimé Kpogandji comme vicaire sous le RP Akotiaté.

RP Daniel Gbadji : Né le 10 décembre 1965. Ordonné prêtre le 13 février 1999 par feu Mgr Pierre Seshie. Impliqué dans une sordide affaire de falsification de signature en vue d'obtenir un visa pour les Etats-Unis où il séjourna quelques temps, avant de revenir au Togo, expulsé soutiennent les mauvaises langues. Depuis son retour des USA, il ne s'était jamais approché de son évêque, vivait sans paroisse et avait élu domicile à Adidogome, désavoué par ses pairs, avant sa rocambolesque apparition à la messe chrismale du 28 mars.

RP Gerson Galé : Né le 26 juillet 1968. Ordonné le prêtre le 3 décembre 2005 par Mgr Benoît Alowonou, ensemble avec Azaglo. Semble n'avoir pas digéré son départ en 2016 de la Radio Maria dont il attribue la responsabilité à Mgr Alowonou. Il est donc dans une vendetta personnelle. Pourtant, d'après nos informations recueillies auprès de ses anciens collègues de la radio, c'est sa gestion approximative et opaque, ainsi que ses difficiles relations avec les animateurs de la radio, qui ont valu son éviction. Ancien pensionnaire du grand séminaire Jean-Paul II, il en fut écarté avant d'être récupéré par Mgr Alowonou et envoyé à celui de Ouidah pour y finir sa formation. Curé de la paroisse St Joseph d'Assahoun Fiagbé.

RP Alexandre Anibri : Né le 22 avril 1976. Ordonné le prêtre le 09 août 2008 par Mgr Alowonou. Sous la menace d'une mise à l'écart par le grand séminaire Jean-Paul II, il fut envoyé en stage par Mgr Alowonou puis ordonné prêtre. Au début avec les frondeurs, il s'en est depuis désolidarisé.

La messe chrismale

La messe chrismale a lieu durant la Semaine Sainte : dans le rite catholique latin, la messe chrismale n'appartient pas, au sens strict, au Triduum pascal. Si elle a lieu le plus souvent le Jeudi Saint au matin, elle peut être transférée à un autre jour, pourvu qu'elle soit proche de Pâques.

Durant la messe chrismale, l'évêque bénit les autres huiles saintes et consacre le Saint Chrême. Cette huile servira dans les baptêmes de Pâques puis tout au long de l'année

pour les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'ordre.

Au cours de cette messe qui manifeste l'unité de toute l'Eglise diocésaine autour de son évêque, les prêtres renouvellent leurs promesses sacerdotales : vivre toujours plus unis au Seigneur Jésus, chercher à lui ressembler, renoncer à eux-mêmes, être fidèles aux engagements attachés à la charge ministérielle, célébrer les sacrements, annoncer la Parole de Dieu avec désintéressement et charité.

A Kpalimé, le chemin de croix de Mgr Benoit Alowonou :

« Nous sommes divisés au sein de la communauté des prêtres. Or, nous devrions régler tous les différends qui nous opposent avant la tenue de cette messe au cours de laquelle nous renouvelons notre engagement de prêtre. Et le prêtre qui n'est pas uni à son évêque ne doit pas faire la cérémonie proprement dite. C'est pourquoi la tenue de cette messe n'est pas opportune », a ainsi déclaré le RP Azaglo. Avant d'entonner un chant patriotique populaire « Fofó si nusé lé.. » (A dieu la force) (sic). « Notre évêque fait souffrir certain d'entre

nous » s'est pour sa part lamenté le père Gbadji. Troubles et violences s'en suivirent pendant plus d'une heure avant que ne revienne le calme. Au surplus, le « trio infernal » restera ostensiblement assis au moment où, démonstration ultime du caractère ultra minoritaire et personnel de leur mouvement, les 90 autres prêtres présents renouvelaient, debout devant l'évêque, leurs promesses sacerdotales (lire en encadré ce que sont les promesses sacerdotales).

SANCTIONS:

Il est clair qu'aujourd'hui, ces révérends qui n'ont de prêtre que d'habits, sont entrés dans une escalade qui ne peut être interrompue que par de réelles sanctions. « Pour l'exemple et pour que de tels comportements scandaleux ne se répètent, ils doivent être sévèrement punis » soutient un prêtre du diocèse.

En écho, le président de son comité paroissial de s'interroger : « doit-on se choisir là où on doit servir les fidèles

de l'Eglise quand on est ordonné ? En quoi et pour quel intérêt l'affectation d'un berger peut être assimilée à une affectation punitive quand on fait le vœu de servir Dieu et l'Eglise partout où besoin sera », s'indigne-t-il. Circonstance aggravante, c'est l'appel que font des prêtres au ressort régionaliste, martelant qu'« eux sont fils de Kloto ». Alors que les affectations auxquelles ils s'opposent fondées pour l'essentiel et motivées par des affaires de malversations financières, des conflits avec les

paroissiens, de mœurs etc.

De fait, la CET réunie en session extraordinaire la semaine dernière à Sokodé, a « recommandé » à Mgr Alowonou de faire respecter les dispositions du saint droit canon. Ce dernier, malgré les attaques calomnieuses, et alors que ses contempteurs s'épanchent sur les réseaux sociaux, préfère « tout confier à Dieu dans la prière et le silence ». « Il n'abandonnera pas son église » confie-t-il à ses visiteurs du soir.

Rénovation des promesses sacerdotales.

Le jour de leur ordination sacerdotale, chaque prêtre s'est engagé à servir dans l'obéissance à l'évêque. Au cours de la messe chrismale, après l'homélie, ils sont invités à renouveler cet engagement.

Ce rite, prévu par la liturgie, que les prêtres rebelles de Kpalimé ont refusé d'exécuter, s'appelle plus précisément : « La Rénovation des promesses sacerdotales ». Il est articulé au tour de deux dialogues, d'abord entre l'évêque et les prêtres et ensuite entre l'évêque et l'assemblée. Celle-ci reste assise pendant tout le rite. On ne dit pas le Credo. On omet la Prière universelle.

Voici comment ce déroule le rite de la Rénovation des promesses sacerdotales :

L'Archevêque : Fils très chers, en cet anniversaire du jour où le Christ notre Seigneur fit partager son sacerdoce à ses Apôtres et à nous aussi, voulez-vous, devant votre Evêque et devant le peuple de Dieu, renouveler les engagements que naguère vous avez pris ?

Les prêtres : Oui, je le veux.

L'Archevêque : Au jour de notre ordination sacerdotale, par amour du Christ et pour le service de son Eglise, nous avons reçu avec joie la charge du ministère qui nous était confiée. Voulez-vous être toujours plus attachés au Seigneur Jésus et semblable à lui, dans le renoncement à vous-mêmes, dans la fidélité aux engagements attachés à notre mission dans l'Eglise ?

Les prêtres : Oui, je le veux.

L'Archevêque : Nous devons être les fidèles dispensateurs des mystères de Dieu par la sainte eucharistie et les autres célébrations liturgiques, et annoncer la Parole de Dieu. Voulez-vous, à la suite du Christ, notre chef et notre pasteur, accomplir fidèlement ce ministère, dans le désintéressement et l'amour de tous ?

Les prêtres répondent ensemble : Oui, je le veux.

L'Archevêque se tourne vers l'Assemblée :

L'Archevêque Et vous, mes frères, priez pour les prêtres : que le Seigneur répande sur eux ses dons en abondance, afin qu'ils soient les fidèles serviteurs du Christ Souverain Prêtre, et vous conduisent jusqu'à lui, unique source du salut.

L'Assemblée : Seigneur, écoute-nous, Seigneur, exauce-nous.

L'Archevêque : Priez aussi pour votre Evêque : que je sois moi-même fidèle à la charge apostolique qui m'a été confiée ; que je sois de plus en plus, au milieu de vous, l'image vivante du Christ, lui qui est le Prêtre, le Bon Pasteur, le Maître et le Serviteur de tous.

L'Assemblée : Seigneur, écoute-nous, Seigneur, exauce-nous.

L'Archevêque : Que le Seigneur nous conserve les uns et les autres dans son amour ; qu'il conduise lui-même les pasteurs et leur peuple jusqu'à la vie éternelle.

Tous : Amen.

CORIS EPARGNE
KDO

Minimum 100.000 FCFA,
rémunérée à **4,5%**
une fois par an.

La Banque Autrement
www.corisbank.tg



Dr Martial Koffi Akakpo présente « La protection de la partie faible dans l'arbitrage OHADA »

✎ Wilfried ADEGNIKA

Le 06 avril dernier s'est déroulée à l'hôtel Sarakawa, la cérémonie de dédicace de l'œuvre intitulée « La protection de la partie faible dans l'arbitrage OHADA » de Me Martial Koffi Akakpo. Rédigée sur 463 pages, elle est la thèse de doctorat de l'avocat qui a reçu l'autorisation d'être publiée.

Préfacé par Jean-Baptiste Racine, professeur à l'Université Nice Sophia Antipolis (France), l'ouvrage trouve son inspiration dans un vécu personnel, comme l'explique le Dr Martial Koffi Akakpo : « Ce sujet est né à partir d'une problématique qui s'est imposée à moi. Un de mes clients a signé un contrat de travail dans lequel il y avait une clause compromissoire, selon laquelle il devait solliciter un arbitrage en cas de conflit ». Et l'avocat de révéler : « en parcourant le dossier, je me suis rendu compte que le client n'avait pas les moyens d'une procédure d'arbitrage. S'est ainsi exposé le problème du déséquilibre qu'il y a dans un contrat de travail entre un employeur qui est le rédacteur du contrat de travail et l'employé qui est l'adhérent audit contrat ». Il s'est donc interrogé dans le cas de son client qui ne pouvait financer une procédure d'arbitrage, sur la problématique de la partie faible dans un contrat de travail qui contient une clause compromissoire. Sa réflexion a été étendue à un certain nombre de parties qui sont considérées comme parties faibles à l'instar d'un consommateur. « Et nous sommes allés en soutenant que



De gauche à droite: Dr Martial Akakpo, Dr Jean-Baptiste Racine & Achile NGwanza

les démembrements de l'Etat comme les communes rurales peuvent être considérées comme parties faibles dans une clause compromissoire et ça nous a valu des critiques » a-t-il déclaré.

De fait, l'œuvre vient proposer un certain nombre de solutions concrètes et pratiques pour assurer selon l'auteur : « la protection des parties qu'on peut considérer comme des parties faibles depuis

la négociation et la signature d'un contrat contenant une convention d'arbitrage jusqu'à la fin ; c'est-à-dire à la naissance du litige lorsque le procès naît, la conduite du procès jusqu'au contrôle d'une sentence arbitrale. » Il a regretté que les dernières réformes effectuées en 2017 n'aient pas pris en compte ses solutions, ajoutant toutefois qu'à l'époque, son ouvrage n'était pas encore publié.

OUVRAGE DE DROIT :

Selon le Dr Martial Akakpo, sa thèse qui a reçu un prix ainsi que l'autorisation de publication, doit

être considéré comme un ouvrage de droit en matière d'arbitrage. Le préfacier de l'œuvre et directeur de la thèse, Jean-Baptiste Racine, a abondé dans le même sens, assurant avoir « rarement l'occasion d'un travail aussi satisfaisant ». « Diriger la thèse de Martial (Akakpo) fut une magnifique aventure » a déclaré le professeur de droit.

Sur le fond, monsieur Racine a parlé d'une grande réussite, « en dépit des nombreuses occupations

professionnelles de Me Akakpo et du temps imparti », affirmant que « La protection de la partie faible dans l'arbitrage OHADA » est une œuvre de référence en matière d'arbitrage. Il a plaidé pour la formation de juristes de qualité pour un bon et rigoureux arbitrage, ajoutant que « l'Afrique a besoin d'arbitrage mais l'arbitrage a aussi besoin de l'Afrique ».

Pour Achile NGwanza, docteur en droit, qui a présenté au public l'ouvrage, il est « un vécu humain traduit dans une passion scientifique ». Selon lui, la problématique posée par l'œuvre : « Le droit protège-t-il le faible, sinon que peut-on faire ? » s'avère in fine « un long voyage doctrinal sur le droit arbitral, voire une charmante respiration intellectuelle... »

Pour rappel, Dr Martial Koffi Akakpo est avocat au Barreau de Lomé depuis 1988. Docteur en droit, il est également titulaire d'un Executive Master en Finance d'entreprise et Marché de capitaux obtenu à SciencesPo, Paris. Spécialiste du contentieux international des affaires, il enseigne le droit de financement des grands projets en Afrique à l'Université II Panthéon ASSAS. Le juriste est devenu depuis juin 2017 membre de la Cour internationale de la chambre de commerce internationale de Paris.

FORUM PRESIDENTIEL DE LA JEUNESSE : Le Comité d'organisation rassure sur les préparatifs

Annoncée le 03 janvier dans son discours à la Nation, le forum présidentiel de la jeunesse aura bientôt lieu selon l'agenda du chef de l'Etat Faure GNASSINGBE au Palais des Congrès de Lomé. Le comité d'organisation présidé par le Prof Dodzi Kokoroko qui s'active à faire de ce forum une réussite, a fait le point des préparatifs face à la presse le 04 avril dernier.

Selon le comité d'organisation, celui-ci était du 09 au 22 mars à la rencontre des jeunes dans les 05 régions administratives où il a échangé avec 1330 d'entre eux, autour de trois thématiques : entrepreneuriat et auto-emploi ; jeunesse, citoyenneté et

éthique de la responsabilité ; environnement et ODD.

A chaque étape, ont lieu pendant deux jours des travaux en plénière et en commission. Lesdits travaux ont permis aux jeunes de formuler à l'endroit du comité,

des recommandations riches et variées en rapport aux diagnostics des préoccupations, besoins, et défis propres à chacune de leurs communautés.

L'ensemble de ces contributions, a rassuré le comité d'organisation, sera bel et bien pris en compte

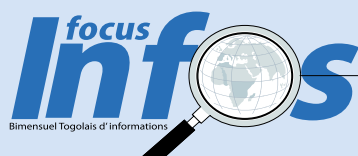
au cours du forum et dans les politiques de développement des jeunes.

L'équipe de Kokoroko a aussi au cours de cette conférence fait part de la probable présence effective du chef de l'Etat au forum, vu l'intérêt que ce dernier accorde à la jeunesse.

En outre, le comité d'organisation a dévoilé les critères de participation des jeunes togolais à ce forum qui reste basé sur l'inclusion.

la réduction de la pauvreté, la promotion de la paix, la protection de l'environnement, la promotion des droits humains, ainsi que des actions humanitaires.

Aussi, les jeunes désireux de participer à ce forum doivent avoir fait preuve d'aptitudes d'entrepreneuriat et de leadership dans le domaine économique, social, TIC, culturel ou sportif, etc. Avoir de l'expérience des rencontres de jeunes au plan national ou international, être membre actif au sein d'associations et organisations de la société civile des jeunes légalement constituées, et être capable de s'exprimer facilement dans un grand groupe, être discipliné et avoir le sens de responsabilité constituent des atouts pour les jeunes de participer à ce premier forum présidentiel de la jeunesse. De fait, le comité d'organisation annonce un prorata de 50 jeunes pour les préfectures faisant office de chefs-lieux de régions et 30 pour les autres préfectures.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Edem QUIST

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Bernard ADADE

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 35 77 66

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

Le Togo éligible au programme seuil de MCC

✎ Albert AGBEKO

Le programme seuil du Togo a été approuvé par le Conseil d'administration du Millenium Challenge Corporation (MCC), une agence d'aide bilatérale américaine. L'information a été apportée à l'intention de l'opinion nationale la semaine dernière au cours d'une conférence de presse animée par l'Ambassadeur des Etats-Unis au Togo, M. David Gilmour, en présence du ministre conseiller à la présidence de la République togolaise chargé du programme MCC, M. Stanislas Baba et de la conseillère à la présidence de la république et chargée de la cellule du climat des affaires, Mme Sandra Johnson Ablamba.

Le Togo bénéficiera, par ce programme, d'une enveloppe financière de 35 millions de dollars soit environ 18 milliards de F CFA pour poursuivre les réformes dans les domaines des technologies de l'information (TIC) et du foncier. Le programme a pour objectif de lever les contraintes dans ces deux domaines.

Ces deux secteurs prioritaires (TIC et foncier) n'ont pas été choisis unilatéralement par le MCC. Cette sélection est le fruit de deux années de recherches et de consultations avec l'ensemble de la société togolaise, y compris le gouvernement, l'opposition, la société civile, les chefs traditionnels et le secteur privé. « Les réformes dans ces secteurs supprimeront les obstacles à la croissance, apportant une prospérité exponentielle et de meilleures opportunités économiques pour tous les citoyens togolais », a souligné le diplomate américain.

Dans le secteur des TIC, le



L' Ambassadeur Gilmour au centre

programme vise à améliorer l'accès des citoyens à des services TIC de haute qualité et abordables en encourageant les investissements du secteur privé, en développant un régime réglementaire indépendant, en élargissant le service aux zones mal desservies et en augmentant

l'utilisation des TIC.

En ce qui concerne le régime foncier, le programme cherchera à élargir l'accès aux terres formalisées par la reconnaissance et la protection des droits fonciers légitimes dans cinq zones pilotes du pays. Il cherchera

également à développer un cadre réglementaire pour mettre en œuvre le nouveau code foncier actuellement en étude au parlement.

« La sélection du Togo pour le programme ne signifie pas que le Togo est récompensé », a tenu à préciser M.

Gilmour. Le pays a été sélectionné sur la base de l'amélioration du « scorecard ou « feuille de notation » du MCC. Sur les 20 indicateurs que couvre cette feuille de notation, le Togo a rempli 12 dont la santé, la liberté économique, l'éducation, la liberté de la presse, la primauté du droit, l'efficacité du gouvernement et les niveaux de corruption.

« Les premiers bénéficiaires de ce programme c'est les populations togolaises. Elles seront appréciées les retombées de la mise en œuvre de ce programme », a noté le ministre Baba tout en exprimant la reconnaissance du gouvernement togolais à son homologue américain pour la qualité du partenariat qui lie les deux pays.

« Cet accord substantiel est important pour le Togo eu égard aux secteurs dans lesquels les ressources seront utilisées, deux secteurs qui sont des secteurs importants de croissance », a poursuivi le ministre.

Le MCC travaille pour la réduction de la pauvreté mondiale par la croissance économique. Il a deux programmes de subventions : le Compacts et le programme seuil. Ce dernier est la plus petit pour les pays qui ne répondent pas aux critères stricts d'éligibilité de l'agence.

NOUVEAU CITROËN C3 AIRCROSS

DESTINÉ À L'AVENTURE...

A PARTIR DE 11.900.000 FCFA TTC

CREATIVE TECHNOLOGIE

CITROËN

cfao MOTORS

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 - cfatogo@cfao.com

Sur la route des vins, le vin a été conté

✪ Wilfried ADEGNKA

Tels des pèlerins, les amoureux du vin se sont retrouvés le 05 avril dernier au restaurant « La route des vins » pour une conférence intitulée « Si le vin nous est conté », créée et animée par Philippe Turca, un passionné de vins et de gastronomie, et propriétaire-viticulteur à Puligny-Montrachet en Bourgogne (France), et suivie d'une dégustation

Cette conférence a permis de ressasser l'histoire du vin français vieille de plus de 200 ans. Ce fut une occasion pour mieux connaître le vin hexagonal depuis le moyen-âge ainsi que les régions françaises productrices. Selon Philippe Turca, « l'idée est de présenter l'histoire du vin en France en ses aspects économiques considérés comme le deuxième secteur d'exportation en France ». Il s'agissait pour lui aussi de présenter ce pays, l'un des premiers producteurs de vin dans le monde après ou devant l'Italie selon les années, mais également d'en exposer l'histoire depuis 2500, de l'arrivée du vin en méditerranée

jusqu'à aujourd'hui ».

L'occasion était belle aussi pour s'approprier plus ou moins la technique de production du vin partant du vignoble jusqu'à son arrivée dans nos verres, car pour le conférencier : « peu de gens savent concrètement comment le vin est fait, comment on passe du jus de raisin au vin dans nos verres ». Ainsi les différents types de vin que nous connaissons le blanc, le rosé, le rouge ou encore les effervescents passent par huit différentes étapes : l'égrappage -le foulage - la fermentation alcoolique et macération -le pressurage -la fermentation malolactique-l'

assemblage - l'élevage et la mise en bouteille.

Il en a profité pour faire découvrir les régions productrices de vin, insistant qu'en dehors de la région bordelaise, très connue, d'autres comme la Bourgogne produisent aussi d'excellents vins. Le viticulteur a appris à l'assistance le choix des vins en association aux plats servis.

Pour dénicher le bon vin, le conférencier conseille de faire confiance à l'odorat. « le bon vin est celui qui n'a pas de défaut, de goût de bouchon, de pourri de parasites. Le goût du vin doit rester dans la



Vue partielle du public en pleine dégustation du vin

bouche longtemps au moins 5 à 10 secondes après l'avoir avalé et surtout qu'il soit complexe, qu'il n'ait pas un seul goût. Mais il faudrait surtout que le vin vous plaise. » « Avec la langue on ne peut sentir que quatre

saveurs différentes à savoir l'amer, le sucré, le salé et l'acide. Tout le reste des saveurs n'est détecté que par le nez. Si vous vous bouchiez le nez et que vous buvez du vin vous ne sentez plus rien » a-t-il averti.

SPORT MECANIQUE :

Mouvvy Daryl remporte l'édition 2018 de Togo moto cross

✪ Albert AGBEKO

C'est devenu une tradition. Chaque dimanche de Pâques, les amoureux du sport mécanique se donnent rendez-vous sur le circuit d'Agoè-Nyivé, banlieue nord de Lomé, pour la compétition internationale de moto cross. Cette année, les pilotes étaient venus du Bénin, du Burkina Faso et bien entendu de notre pays le Togo.

Pour cette édition 2018, la compétition a mis aux prises quatre catégories : les débutants, les juniors, les professionnels et les conducteurs de taxi moto.

Chez les professionnels, les pilotes ont parcouru en dix tours le circuit de 1,7km fait d'obstacles, de boue, de virage en trois étapes. Rivalisant d'ardeur et d'endurance, ils ont offert un spectacle époustouflant fait de sauts et d'acrobaties sous le hurra du public qui a fait nombreux le déplacement. A l'issue de cette phase, c'est le Togolais Mouvvy Daryl, deuxième l'année dernière qui a survolé la compétition devant les

Burkinabé Christian et Simon.

Il a exprimé sa joie et sa satisfaction d'autant plus que la victoire s'est dessinée d'une belle manière. « C'est des années d'entraînements, beaucoup de sacrifice. Le sport mécanique est un sport très physique donc il faut se préparer mentalement et physiquement pour être au point », a-t-il laissé entendre tout en rêvant d'aller un jour représenter le Togo à Dakar.

Les débutants et les juniors ont aussi offert du spectacle sur le même circuit mais à distance réduite. Ainsi chez les débutants, la course a été enlevée par Luka du Burkina Faso, suivi de

ses compatriotes Nouridine et Malick alors que chez les juniors Salim est arrivé sur la première manche du podium suivi de Nathan et Nathaniel. La course qui a suscité plus de commentaires est celle des conducteurs de taxi. Ces derniers sur leur moto ont émerveillé le public. A la fin Kpatcha qui rêvait d'un quintuple titre a été stoppé au pied du podium. Il a été devancé par Allah et Edoh. Le vainqueur a remporté la moto mise en jeu.

Tous les participants ont été primés. Ils ont reçu chacun des médailles et un trophée pour les trois premiers. Des lots de Moov, Orynx et CFAO ont été également remis. Une tombola



Un pilote en pleine démonstration

a permis à une spectatrice d'enlever une moto.

Le directeur du tour, M. Eric VERNET, a apprécié la bonne

ambiance qui a prévalu tout au long de la compétition. Il a souhaité que pour les prochaines années une amélioration de la sécurité, le pointage et plus d'étapes.

JEU PROMO CONSO :

Souleymane Tchagom enlève la villa

A 25 ans, étudiant en 1ère année de droit à l'Université de Lomé, TCHAGOM Souleymane, devient propriétaire de sa propre maison. Une villa qu'il a gagnée grâce au jeu Promo conso organisé par Moov Togo, l'opérateur de téléphonie mobile. Les clés de la villa flambant neuve lui ont été remises ce 29 Mars 2018 à Ségbé banlieue nord-ouest de Lomé.

« Je suis ravi d'avoir gagné cette villa, ce que je n'ai jamais pensé dans ma vie », c'est par ces mots que le tout nouveau propriétaire de la villa a laissé éclater son émotion. Pour lui cette villa est l'exaucement de trois vœux qu'il avait faits à l'endroit du Seigneur. Et ce dernier, dans sa souveraineté, a décidé d'exaucer la dernière proposition, « je suis content que Dieu m'a exaucé », s'est-il exclamé.

Il n'a pas manqué de remercier la société qui a fait de lui le gagnant de la villa. « Je prie beaucoup pour la société Moov que je remercie. Comme le dit leur slogan, que leur prospérité soit sans limite », a-t-il indiqué.

Construite sur une superficie de 300 m2 et composée de (2) deux chambres, un salon, des WC douche interne, une cuisine et un espace libre, cette villa a une valeur estimée

à plus de 20 millions de F CFA.

Remettant les clés de la maison au gagnant, le Chef service offres de Moov Togo, M. Hervé KLUSSEY a déclaré que ce jeu est une forme de récompense et de fidélisation que fait sa société en direction de ses abonnés. « Moov Togo a pour objectif de remercier chaque année ses abonnés par surprises ou par tirage au sort. Juste parce que nous estimons que nous sommes là parce



que nos abonnés aussi sont là. C'est eux qui nous font exister, c'est eux qui nous donnent du revenu et nous décidons à un moment donné de l'année de faire un promo conso pour les remercier ».

Lancé en aout 2017 pour 90 jours, le

jeu Promo conso de Moov a permis à des abonnés de gagner plusieurs lots allant de foufoumix, à des chèques en passant par des moulins. Le summum a été cette villa dont le tirage au sort a été fait en présence d'un huissier.

INTERVIEW : N'ZENZI GBODOSSOU, ESTHETICIENNE ET ACCESSOIRISTE

✎ Wilfried ADEGNKA

« Il y'a aussi de l'esthétique dans les créations d'accessoires. »

Responsable de la maison de beauté N'zi Royal, N'zenzi Gbodossou non seulement par ses soins ne cesse d'embellir le corps de ses clients mais aussi leurs accoutrements par des accessoires en pagne. Focus Infos met le projecteur sur elle.

Focus Infos : En quoi consiste le métier d'accessoiriste ?

eu à faire des formations pour affiner et aiguïser mes talents.

FI : Pour la fabrication, comment cela se déroule-t-il ?

N'zenzi Gbodossou : Une accessoiriste est une personne qui fait des créations d'accessoires dans le but de compléter une tenue ou pour plus l'enjoliver.

FI : Entre les deux activités l'une n'a-t-elle pas tendance à primer sur l'autre ?

NG : Je me procure les matériels dont j'ai besoin chez mes fournisseurs. Après j'essaie de dessiner ce qui me vient à l'esprit ou ce que j'ai envie de créer et je me lance. Je crée souvent selon mon inspiration. Mais si je vois un modèle dans une revue de mode j'y ajoute ma touche personnelle

FI : Quel est le rapport entre esthéticienne et accessoiriste ?

NG : Pas forcément j'arrive à trouver du temps pour l'une et pour l'autre
FI : Quelle est ta clientèle ?

NG : L'esthétique c'est l'art du beau. L'esthétique en soin c'est un traitement qui vise à l'amélioration de l'aspect du corps. Et les accessoires ont aussi pour but d'enjoliver donc il y'a aussi de l'esthétique dans les créations d'accessoires.

NG : Hommes, femmes et enfants... Toutes les personnes sont les bienvenues chez N'Zi Royal. Nous avons de quoi satisfaire tout le monde

FI : Quel rapport entretiens-tu avec les stylistes modélistes ?

NG : Aucun pour le moment. Mais je suis ouverte à toute proposition

FI : Comment l'aventure a-t-elle commencé pour toi ?

NG : Je ne fais que des accessoires en pagne. Et ils sont appréciés car ils apportent une touche en particulière en plus quand on sait comment l'accorder.

FI : Au mois de mars dernier N'zi Royal Beauty & Accessories a eu à célébrer la femme, quelles sont les activités qui ont été menées ?

NG : Effectivement j'ai eu à cœur d'honorer les femmes durant tout le



mois de Mars du 03 au 31. L'initiative était baptisée « Célébrons la Femme ». Il s'agissait de mettre à disposition des femmes des Coffrets Bien-être (Maquillage, Soin du Visage express, Massage de relaxation) + shooting photo+ des accessoires by N'Zi en cadeaux, dans l'optique de les chouchouter et leurs faire plaisir parce qu'elles le méritent.

NG : Tout s'est bien passé par la Grâce de Dieu. Et je remercie toutes celles qui y ont participé. Merci pour la confiance. Restez toujours connecter à notre page Facebook : N'Zi Royal pour ne manquer aucune information et création d'accessoires.

FI : Un mot de fin

NG : Merci Focus Infos pour l'intérêt. Merci aux lecteurs. De belles choses arrivent très bientôt. On est ensemble

FI : Quel est le bilan ?

CORIS EPARGNE LEADER

Minimum 5.000.000 FCFA,
rémunérée à **4,75%**
deux fois par an.



La Banque Autrement
www.corisbank.tg



SAHAM ASSURANCE VIE

VIE - DÉCÈS - CAPITALISATION



Rejoignez la grande famille



SAHAM
Assurance Vie|Togo

Avancez Librement

10, Av. Sylvanus Olympio, Tel:(228) 22 22 93 64 / 65, Fax: (228) 22 21 73 58
E-mail:togo@sahamassurance.com